



Le réseau Notairia au coeur de la mutation du notariat

Le réseau Notairia est au cœur de la mutation du notariat.

Suite à la loi Macron, l'Autorité de la concurrence a publié en juin sa proposition de carte pour l'implantation progressive de nouveaux offices notariaux. Dans ce contexte de mutation, le réseau Notairia a été créé pour accompagner les actuels et futurs notaires afin notamment de se recentrer sur le droit patrimonial de la famille, leur cœur de métier et les aider à faire face aux nouveaux défis de la profession. Fondé par Grégoire Masure et Serge Roux, le réseau s'adresse aux notaires créateurs d'offices et aux notaires libéraux qui souhaitent se différencier des acteurs traditionnels et améliorer les services aux consommateurs du droit.

Le notaire est un officier public, chargé de conférer l'authenticité aux actes et contrats qu'il reçoit. C'est pourquoi l'Etat lui délègue une partie de l'autorité publique. *"Mais c'est aussi - et surtout - un chef d'entreprise. Or, ce second rôle est souvent minimisé au profit du premier. Pourtant, le notaire doit avoir le souci de la gestion de son office, et choisir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de sa clientèle"* explique Grégoire Masure, président de Notairia.

Les objectifs

Pour les notaires, trois éléments fondamentaux sont à retenir dans la loi Macron :

- la liberté d'installation
- la suppression des clerks habilités
- la réforme tarifaire

Trois objectifs ont guidé l'élaboration de la carte d'implantation :

- Améliorer le maillage territorial, afin de rapprocher les notaires de la population et des entreprises dans les zones actuellement mal desservies ;
- Ouvrir la profession, en donnant aux jeunes l'opportunité de s'installer et de proposer de nouveaux services ;
- Préserver la viabilité économique des offices existants, notamment dans les zones rurales.

"Cette loi constitue une opportunité, en favorisant le développement de la valeur ajoutée des prestations de service des notaires et en engendrant des idées nouvelles, des innovations et de la plus-value", ajoute Grégoire Masure.

20% de notaires en plus

Avec sa carte d'implantation, l'Autorité recommande une augmentation de 20% du nombre de notaires libéraux d'ici 2018, identifie 247 zones d'installation libre et 60 zones contrôlées, et fait quelque 23 recommandations d'accompagnement à l'installation. La carte définitive sera prochainement arrêtée par les ministres de la justice et de l'économie à partir de la proposition de l'Autorité. Emmanuel Macron s'est déclaré conforté par cette carte des zones ouvertes à la libre installation, qui permettrait l'ouverture d'un nombre allant jusqu'à 1.650 offices dans les deux ans et jusqu'à 4.000 à l'horizon 2024.

Relever les défis du changement

C'est pour répondre aux besoins engendrés par cette mutation que le réseau Notairia a été créé. La loi Macron va bousculer le mode de fonctionnement, l'organisation et le modèle économique de la plupart des offices, et permettre à certains de créer leur propre structure. Or, l'esprit d'entreprise n'est pas forcément naturel pour tous, et s'ils souhaitent saisir cette opportunité, ils se heurtent également à des difficultés pratiques.

[Visualiser l'article](#)

"Dans cette dynamique de changement du notariat, le projet entrepreneurial des notaires, qu'ils soient créateurs ou déjà en exercice, est parfaitement en phase avec le modèle unique de notre réseau, dont la raison d'être est de leur proposer un accompagnement complet, de la phase d'implantation de l'office à son fonctionnement", explique [Grégoire Masure](#).

Une vision nouvelle du marché notarial

Après avoir créé et développé diverses activités dans le domaine du droit, du chiffre et du conseil, l'équipe de [Notairia](#) a acquis une expertise et une vision nouvelle du marché notarial, ainsi qu'une expérience précieuse de la création de réseau.

"C'est cette culture, cette attention portée au succès des adhérents, qui constitue notre credo", précise [Grégoire Masure](#).

Notairia, présent sur tout le territoire national, propose ainsi à ses adhérents un ensemble d'outils, de solutions et de services leur permettant de se recentrer sur leur métier et de valoriser leur offre.

"En associant compétences et valeurs humaines, Notairia a fait le choix de l'ambition et du professionnalisme pour son réseau", ajoute [Serge Roux](#), directeur général de Notairia.

Un business model innovant

Il puise ses fondamentaux notamment dans une offre globale de produits et services, un programme de formation (tant en management qu'en conseil patrimonial) et une véritable animation réseau dédiée, avec une entière implication. Le réseau peut ainsi proposer aux notaires des études d'implantation d'offices, les accompagner pour la création d'un office notarial, tout en leur offrant des supports métiers et de gestion, une démarche qualité ou encore des ressources humaines adaptées...

Plus de 200 notaires créateurs ou déjà en exercice ont accueilli avec intérêt le projet Notairia lors des road shows organisés dans les grandes villes de France.